

VILLE DE NEUFCHATEL-HARDELOT
Compte-rendu
de la réunion du Conseil Municipal
du 17 Juin 2009

Le 17 Juin 2009 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre PONT, suite à une convocation en date du 10 Juin 2009.

Ordre du jour

Présentation du projet de construction d'un poste de secours par l'équipe de maîtrise d'œuvre complète C.L.C.-CREPEL-LE COLVEZ.

➤ **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 mars 2009**

AFFAIRES GENERALES

- 1- **Convention de mise à disposition de l'espace nautique d'HELICEA**
- 2- **Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage**
- 3- **Centre de loisirs - Convention pour l'accueil des enfants de VERLINCTHUN**

RESSOURCES HUMAINES

- 1- **Création d'un poste d'adjoint des services techniques 1ère classe**
- 2- **Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la commune auprès du club de football l'Eclair**

URBANISME / GRANDS TRAVAUX

- 1- **Construction d'un poste de secours**
- 2- **Aménagement du stade équestre - Nouveau plan de financement et permis de construire**
- 3- **Projets de règlements intérieurs du cimetière et du columbarium municipaux**
- 4- **Ravalement des immeubles - Préconisations de couleurs**
- 5- **Information - Stationnement limité dans le temps à Hardelot**

AFFAIRES FONCIERES

- 1- **Clos de la Rivière - Désignation de la commune comme lotisseur conjoint**
- 2- **Clos de la Rivière - Revente à Habitat du Littoral**
- 3- **Acquisition d'une partie du terrain cadastré ZA13 (CAFFIER) au prix de 3.000 €**
- 4- **Acquisition du terrain cadastré AE198 (CURTAT-CADET) au prix de 25 € le m² (1.000 m²)**
- 5- **Vente d'un terrain de la Z.A.L. (parcelle F, cadastré AD294, superficie 1.572 m²)**
- 6- **Dissolution de l'A.F.R. et transfert des actifs financiers**

FINANCES

- 1- **Présentation et vote du compte administratif**
- 2- **Adoption du compte de gestion 2008**

- 3- **Affectation du résultat d'exploitation 2008**
- 4- **Décision modificative n° 1**
- 5- **Subventions 2009**
- 6- **Festival de la Côte d'Opale**
- 7- **M.A.P.A.**
- 8- **Fonds de concours pour la station de refoulement du poste de secours**

ANIMATIONS / FETES

- 1- **Ducasse : révision du tarif des emplacements**
- 2- **Illuminations 2009-2011**

INFOS DU MAIRE

- **Jugement du tribunal administratif de Lille en date du 31 mars 2009 (J.B. DELATTRE c/ Commune concernant le permis de construire de la gendarmerie saisonnière) ;**
- **Création d'un groupe de travail « camping-cars »**
- **Hardelot, résidence d'un héros - 100ème anniversaire de la traversée de la Manche par Louis Blériot**
- **Compte-rendu du Conseil d'Ecole Blériot du 8 juin 2009**

Date de la convocation : 10 Juin 2009
Effectif du Conseil Municipal : 27
Nombre de membres en exercice : 26
Compte-rendu des délibérations affiché le : 24 Juin 2009

Présents : 20

M. Pont, M. Fauquet, Mme. Juilien-Peuvion, Mme. Lucas, M. Cousin, M. Giethlen, M. Lafrance, M. Baheux, Mme. Nourtier, M. Duhamel, Mme. Merlot, Mme. Gillig, M. D'Aubreby, Mme. Mantel, M. Lepingle, M. Deffrenne, Mme. Waymel, M. Vlamynck, M. Anquez, M. Rougeau.

Absents excusés : 6

Mme. Graveline, M. Van Peteghem, Mme. Loisel-Mille, Mme. Delahaye, M. Vallet, Mme. Leturcq.

Pouvoirs : 6

Mme. Graveline à M. Giethlen, Mme. Leturcq à M. Pont, M. Vallet à M. Cousin, Mme. Delahaye à M. Lafrance, M. Van Peteghem à M. Rougeau, Mme. Loisel-Mille à Mme. Juilien-Peuvion.

Votants : 26

Secrétaire de séance : Mme Juilien-Peuvion

Avant l'ouverture du Conseil Municipal, les élus sont invités à entendre la présentation du projet de construction d'un poste de secours par M. CRESPEL, représentant l'équipe de maîtrise d'œuvre complète C.L.C.-CRESPEL-LE COLVEZ.

S'ensuit un échange entre les membres du Conseil et M. CRESPEL sur divers points de détail du projet. Ce dernier précise notamment que le démarrage des travaux est prévu au 20 septembre 2009 et leur achèvement fin mars 2010.

Monsieur le Maire remercie Monsieur CRESPEL pour cette présentation, puis ouvre la séance et donne la parole à Madame JUILIEN-PEUVION qui procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

➤ Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 mars 2009

Adoption :

Conseillers présents : 20
Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0
A l'unanimité, le compte-rendu est adopté.

AFFAIRES GENERALES

1- Convention de mise à disposition de l'espace nautique d'HELICEA

Exposé :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la convention de mise à disposition de l'espace nautique HELICEA au bénéfice des écoles de la commune.

Proposition :

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de signer cette convention.

Adoption :

Conseillers présents : 20
Conseillers votants : 26
Ayant voté pour : 26
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0
A l'unanimité, la proposition est adoptée.

2- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Exposé :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une aide financière a été sollicitée auprès de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (F.D.E.62) pour la réalisation des travaux d'effacement des ouvrages électriques basse tension et éclairage public situés avenue du Maréchal du Biez, place de l'Église et rue des Chèvrefeuilles. Pour compléter ce dossier, la signature avec la F.D.E.62 d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage est requise.

Proposition :

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la F.D.E.62.

Adoption :

Conseillers présents : 20
Conseillers votants : 26
Ayant voté pour : 26
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0
A l'unanimité, la proposition est adoptée.

3- Centre de loisirs - Convention pour l'accueil des enfants de VERLINCTHUN

Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame JUILIEN-PEUVION. Celle-ci présente à l'Assemblée le projet de convention pour l'accueil au centre de loisirs d'enfants de la commune voisine de VERLINCTHUN. Cet accueil se fera contre le versement d'une subvention par la commune de VERLINCTHUN.

Proposition :

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer la convention avec la commune de VERLINCTHUN.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

RESSOURCES HUMAINES

1- Création d'un poste d'adjoint des services techniques 1ère classe

Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame JULIEN-PEUVION qui informe l'Assemblée que, suite à la réforme de la catégorie C (décrets n°2006-1691 et 2006-1694 du 22 décembre 2006), un reclassement de droit sur 3 ans (2007-2009) de certains agents a été instauré par le C.D.G. Sur la commune, ce reclassement ne concerne plus que M. Franck TENTILLIER, actuellement adjoint technique de 2ème classe. Pour répondre à la demande du C.D.G., il est donc nécessaire de revoir le tableau des effectifs par la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe.

Proposition :

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la révision du tableau des effectifs selon les modalités exposées ci-dessus.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

2- Renouvellement de la convention de mise à disposition de M. Jérémy LAMOUR auprès du club de football l'Eclair

Exposé :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la convention de mise à disposition de M. Jérémy LAMOUR auprès du club de football l'Eclair est arrivée à échéance le 1er janvier 2009. Celle-ci peut être renouvelée une fois.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au renouvellement de la convention.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

URBANISME / GRANDS TRAVAUX

1- Construction d'un poste de secours

Exposé :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commission d'appel d'offres s'est réunie les 28 mai et 4 juin 2009 afin de procéder à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres des différents candidats.

La commission a établi un rapport d'analyse des offres et statué sur l'attribution des 8 lots de la façon suivante :

Lot n°1 - gros œuvre et VRD propres au bâtiment - carrelages et faïences

Attribué à la société N.C.N., pour un montant de 284.095,02 € H.T.

Lot n°2 - charpente métallique - menuiseries extérieures - gardes corps et accessoires

Attribué à la société Roger DELATTRE, pour un montant de 106.588,38 € H.T.

Lot n°3 - menuiseries intérieures et cloisonnements préfabriqués

Attribué à la société M.G.A., pour un montant de 22.210,68 € H.T.

Lot n°4 - étanchéité et protection des terrasses

Attribué à la société SECOBA, pour un montant de 22.019,60 € H.T.

Lot n°5 - électricité - déshumidification et VMC

Attribué à la société S.E.B., pour un montant de 16.294,93 € H.T.

Lot n°6 - sanitaire et production d'eau chaude

Attribué à la société THERMOCLIM, pour un montant de 15.102,61 € H.T.

Lot n°7 - peintures intérieures et extérieures

Attribué à la société S.N.P.R., pour un montant de 10.583,15 € H.T.

Lot n°8 - élévateur handicapés

Attribué à la société THYSSENKRUPP, pour un montant de 30.400,00 € H.T.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée de retenir, pour le marché de construction d'un poste de secours, les prestataires suivants :

LOTS	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT H.T.
Lot n°1 - gros œuvre et VRD propres au bâtiment - carrelages et faïences	N.C.N.	284.095,02 €
Lot n°2 - charpente métallique - menuiseries extérieures - gardes corps et accessoires	Roger DELATTRE	106.588,38 €
Lot n°3 - menuiseries intérieures et cloisonnements préfabriqués	M.G.A.	22.210,68 €
Lot n°4 - étanchéité et protection des terrasses	SECOBA	22.019,60 €
Lot n°5 - électricité - déshumidification et VMC	S.E.B.	16.294,93 €
Lot n°6 - sanitaire et production d'eau chaude	THERMOCLIM	15.102,61 €
Lot n°7 - peintures intérieures et extérieures	S.N.P.R.	10.583,15 €
Lot n°8 - élévateur handicapés	THYSSENKRUPP	30.400,00 €

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

2- Aménagement du stade équestre - Nouveau plan de financement et permis de construire

Exposé :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'aménagement du stade équestre ainsi que le nouveau plan de financement de l'opération intégrant une subvention du Fonds Oxygène 62. Le taux de financement du fonds est de 50% du coût H.T. sur un montant de travaux subventionnables compris entre 750 € H.T. et 15.250 € H.T.

Il souligne d'autre part que l'autorisation du Conseil est requise pour pouvoir procéder, dans un premier temps, au dépôt du permis de construire puis, dans un second temps, à l'appel d'offre pour le marché de travaux.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- de valider le projet ;
- d'approuver le nouveau plan de financement tel que décrit ci-joint ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général ;
- d'engager la commune à réaliser l'entretien des plantations, conformément aux conditions d'éligibilité au Fonds Oxygène 62 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les déclarations de travaux et demandes de permis de construire nécessaires pour la réalisation de l'opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offre pour le marché de travaux et à signer ledit marché à l'issue de celle-ci.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 23

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 3

La proposition est adoptée.

3- Projets de règlements intérieurs du cimetière et du columbarium municipaux

Exposé :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les projets de règlements intérieurs du cimetière et du columbarium municipaux.

Madame MANTEL intervient en indiquant qu'il serait souhaitable de revoir les horaires de fermeture, qu'elle juge trop restrictifs, notamment pour la période estivale.

Il est proposé de retenir les horaires de fermeture suivant :

- du 1er mai au 30 septembre : 20h00
- du 1er octobre au 30 avril : 19h00

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver ces règlements en y intégrant les modifications des horaires de fermeture susmentionnés.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

4- Ravalement des immeubles - Préconisations de couleurs

Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FAUQUET. Celui-ci indique à l'Assemblée que, lors de sa réunion du 18 mai 2009, la commission urbanisme a débattu sur le choix des couleurs de ravalement des immeubles de la zone UB du P.L.U.

Cette réflexion s'inscrit dans le cadre de l'obligation de ravalement décennal des façades d'immeubles dont la mise en œuvre a été actée lors de la dernière réunion du Conseil.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver les choix de couleurs présentées par la commission pour le ravalement des immeubles de la zone UB du P.L.U.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0
A l'unanimité, la proposition est adoptée.

5- Information - Stationnement limité dans le temps à Hardelot

Monsieur FAUQUET informe l'Assemblée que la durée de stationnement sur les emplacements concernés, initialement fixée à 10 mn, sera portée à 20mn pour ceux implantés devant les commerces. Seuls les stationnements situés devant les distributeurs automatiques demeureront limités à 10 mn. Ces limitations s'appliquent de 8h à 19h.

AFFAIRES FONCIERES

1- Clos de la Rivière - Désignation de la commune comme lotisseur conjoint

Préambule :

Un permis de lotir a été déposé par la S.E.M. URBAVILEO (anciennement S.A.I.E.M.B.) le 12 juillet 2007. Celui-ci concerne les logements en accession, les locatifs sociaux et 10 lots. Il a été obtenu le 20 février 2008 (n° 062 604 07 00001) et modifié en date du 11 mars 2009 pour autorisation de vente de lots préalablement à l'exécution des travaux de finition.

Une convention de groupement de commandes a été signée entre la S.E.M. et la ville de Neufchâtel-Hardelot le 20 juillet 2007 pour la viabilisation de l'ensemble de l'opération (57% à charge S.E.M., 43% à charge commune) ; la S.E.M. est également mandataire de la commune pour la partie logements locatifs sociaux. (mandat signé le 5 mars 2007).

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le lotissement du Clos de la Rivière a pour assiette des terrains appartenant à la commune et des terrains appartenant à la S.E.M. URBAVILEO.

S'agissant des autorisations administratives, et par commodité opérationnelle, la S.E.M., dûment autorisée par la ville, a déposé sur l'ensemble des terrains concernés (soit les terrains propriété de la S.E.M. et ceux propriété de la ville) la demande de permis d'aménager.

La dernière étape administrative du partenariat mis en œuvre entre la ville et la S.E.M. dans ce cadre porte donc sur les cessions à intervenir dans le cadre de ce lotissement.

Aujourd'hui en phase opérationnelle, il est nécessaire que la ville soit identifiée comme co-lotisseur pour être en mesure de vendre les parcelles dont elle est propriétaire dans le cadre du lotissement.

Une réponse ministérielle n° 17953 JOAN Q du 25 novembre 2008 rappelle en effet que l'aménagement autorisé ne peut être réalisé que par le propriétaire du terrain ou par une tierce personne mandatée par lui.

Pour permettre la vente des terrains dont la ville est propriétaire, dans le cadre du lotissement, il est nécessaire que la ville soit également lotisseur, et donc également bénéficiaire du permis d'aménager.

La réalisation conjointe d'un lotissement par plusieurs personnes détenant des terrains contigus est autorisée par l'article L 442-1 du code de l'urbanisme.

Les deux propriétaires, co-lotisseurs, pourront ainsi vendre chacun les lots dont ils sont propriétaires dans le lotissement.

Il est donc nécessaire qu'une demande de permis d'aménager modificatif soit présentée afin que la ville puisse vendre ses terrains dans le cadre du lotissement en tant que co-lotisseur.

Pour vendre un lot de lotissement avant achèvement, le lotisseur doit d'autre part obtenir l'autorisation de procéder à la vente des lots avant exécution des travaux d'aménagement.

Cette autorisation est délivrée lorsque le lotisseur justifie d'une garantie d'achèvement des travaux.

Cette garantie d'achèvement des travaux a été accordée pour le montant de la totalité des travaux d'aménagement à la S.E.M. URBAVILEO qui elle seule réalise les travaux.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis d'aménager modificatif permettant à la ville d'être lotisseur conjoint avec la S.E.M. URBAVILEO pour le lotissement du Clos de la Rivière et autorisant la commune à vendre avant achèvement des travaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 23

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 3

La proposition est adoptée.

2- Clos de la Rivière - Revente à Habitat du Littoral

Exposé :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par délibération du 27 juin 2007, a été acté le double principe de la revente à Habitat du Littoral, pour un montant T.T.C. prévisionnel de 526.000 €, de 11.320 m² de terrains viabilisés (correspondant à la partie logements locatifs), et de la rétrocession de la voirie à la commune. Monsieur le Maire précise qu'Habitat du Littoral propose Maître DESGARDIN pour régulariser la vente.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- de retenir la proposition d'Habitat du Littoral de désigner Maître DESGARDIN comme notaire chargé de la régularisation de la vente ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à la vente de ce terrain ainsi que l'acte définitif de vente.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

3- Acquisition d'une partie du terrain cadastré ZA13 (CAFFIER) au prix de 3.000 €

Exposé :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du projet d'acquisition du terrain cadastré ZA13 en vue de la réalisation d'un bassin de rétention.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à l'acquisition de ce terrain ainsi que l'acte définitif de vente.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

4- Acquisition du terrain cadastré AE198 (CURTAT-CADET) au prix de 25 € le m² (1.000 m²)**Exposé :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du projet d'acquisition du terrain cadastré AE198 en vue de l'extension de l'école Blériot.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à l'acquisition de ce terrain ainsi que l'acte définitif de vente.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

5- Vente d'un terrain de la Z.A.L. (parcelle F, cadastré AD294, superficie 1.572 m²)**Exposé :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FAUQUET. Celui-ci informe l'Assemblée du projet de vente d'une parcelle de 1.572 m², cadastrée AD294 et située sur la Z.A.L. (parcelle F). Le prix de vente proposé, établi sur la base d'une estimation des Domaines réalisée pour le compte de la C.A.B. pour ce type de bien, est de 25,50 € / m².

L'acquéreur de ladite parcelle est M. WHEATLEY.

A la demande de Madame MERLOT, Monsieur FAUQUET précise que deux parcelles de 1.500 m² sont encore disponibles sur la Z.A.L.

Il répond dans un second temps à une question de Monsieur DEFFRENNE sur la nature de l'activité prévue sur la parcelle et indique que Monsieur WHEATLEY souhaite acquérir ce terrain en vue d'y stocker du matériel de jardinage.

Monsieur le Maire complète le propos de Monsieur FAUQUET en rappelant que la commune a bénéficié de financements de la Région pour l'aménagement de cette Z.A.L., ce qui explique ce prix de vente raisonnable.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser la vente de la parcelle à Monsieur WHEATLEY ou à toute société qui viendrait à s'y substituer ;
- d'arrêter le prix de vente à 25,50 € le m² ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération, dont notamment la désignation du notaire qui aura la charge de régulariser la vente ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à la vente de ce terrain, notamment l'acte définitif de vente.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

6- Dissolution de l'A.F.R. et transfert des actifs financiers

Exposé :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par délibération du 24 juin 2008, le bureau de l'A.F.R. a prononcé la dissolution de l'association et le principe du transfert des actifs financiers aux communes membres. Le 14 mai 2009, le bureau a acté la répartition, en parts égales entre les communes de NEUFCHATEL-HARDELOT et de NESLES, des actifs de l'association, soit 3.711,52 €.

Monsieur le Maire indique enfin que la commune de NEUFCHATEL-HARDELOT s'est engagée à reprendre à sa charge l'entretien des chemins.

Monsieur DEFFRENNE demande quelle est l'importance du linéaire qui doit revenir à la commune.

Monsieur le Maire lui indique que ce linéaire est de l'ordre de 2 à 3 kms, et précise que la commune l'entretient déjà de fait pour partie.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée de valider ces dispositions.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

FINANCES

1- Présentation et vote du compte administratif

Exposé :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COUSIN afin de présenter à l'Assemblée le compte administratif 2008.

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense Ou Déficit	Recette Ou Excédent	Dépense Ou Déficit	Recette Ou Excédent	Dépense Ou Déficit	Recette Ou Excédent
Résultats reportés 2007		710.855,56		188.869,72		899.725,28
Part affectée à l'investissement						
Opération de l'exercice 2008	7.639.689,66	7.618.577,57	4.486.691,86	4.684.711,65	12.126.381,52	12.303.289,22
Résultat de l'exercice	21.112,09			198.019,79		176.907,70
Résultat de clôture		689.743,47		386.889,51		1.076.632,98
	Besoin de financement		0			
	Excédent de financement		1.076.632,98			
	Reste à réaliser		1.806.975,00			
	DÉPENSES - INVESTISSEMENT					
	Reste à réaliser		1.877.562,74			
	RECETTES - INVESTISSEMENT					
	Besoin total de financement		0			
	Affectation à reporter		1.076.632,98			

Monsieur le Maire confie la présidence à Monsieur FAUQUET, en sa qualité de Premier Adjoint, puis quitte l'Assemblée.

Monsieur FAUQUET propose de procéder au vote et d'adopter le compte administratif 2008.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 24

Ayant voté pour : 21

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 3

La proposition est adoptée.

Monsieur le Maire est invité à rentrer dans la salle du Conseil et à reprendre la présidence.

Monsieur FAUQUET s'interroge sur les raisons qui ont motivé les abstentions.

Monsieur ANQUEZ lui répond en indiquant qu'il y a selon lui absence de cohérence entre le budget primitif 2008 et le compte administratif 2008.

Monsieur FAUQUET explique qu'il est normal que des différences existent entre le B.P. et le C.A., puisque ces documents sont par nature différents et que l'année budgétaire est marquée pas trop d'imprévus et d'incertitudes pour assurer toujours une parfaite adéquation entre ce qui a été prévu et ce qui a été réalisé.

Monsieur le Maire poursuit en rappelant à Monsieur ANQUEZ que le budget primitif, comme son nom l'indique, est un document prévisionnel. Le compte administratif est quant à lui un constat du réalisé. Il est logique que certaines distorsions existent entre ces deux documents, tant les impondérables, comme l'a souligné Monsieur FAUQUET, sont nombreux au cours d'un exercice budgétaire (lourdeur des délais administratifs, des procédures de marché, etc...).

Il précise d'autre part que le budget primitif 2009 s'est calé, afin d'être le plus en précis possible, sur le compte administratif 2008.

Il signale enfin que le budget d'une collectivité n'a rien de commun avec celui d'une entreprise privée. Il invite dans ce cadre les conseillers, et notamment Monsieur ANQUEZ, à suivre les formations qui peuvent être offertes aux élus sur ces thématiques.

Monsieur ROUGEAU demande s'il ne serait pas possible de voter plus tôt le budget primitif.

Monsieur le Maire lui rappelle que les éléments nécessaires à l'élaboration du budget primitif, et notamment les dotations de l'Etat, sont toujours très tardivement notifiés à la commune. Il est donc exclu de procéder au vote du B.P. plus tôt dans l'année.

2- Adoption du compte de gestion 2008

Exposé :

L'Assemblée prend connaissance du compte de gestion 2008 transmis par le comptable public pour le budget de la commune de Neufchâtel-Hardelot.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée :

- de constater les identités de valeur entre compte administratif et compte de gestion ;
- de déclarer que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

3- Affectation du résultat d'exploitation 2008

Exposé :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008 et constatant que celui-ci fait apparaître un excédent d'exploitation de 689.743,47 €, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'affecter le résultat.

Proposition :

L'Assemblée est invitée à affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008		
Résultat d'investissement au 31/12/2008	Excédent	386.889,51
	Déficit	0
Résultat d'exploitation au 31 / 12 / 2008		689.743,47
Exécution du virement à la section d'investissement		386.889,51
Affectation à l'excédent reporté (Report à nouveau créateur)		0
Restes à réaliser dépenses investissement 2008		1.806.975,00
Restes à réaliser des recettes investissement 2008		1.877.562,74

Adoption :

Conseillers présents : 20
Conseillers votants : 26
Ayant voté pour : 23
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 3
La proposition est adoptée.

4- Décision modificative n° 1

Exposé :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de décision modificative n° 1. Il précise que de nouvelles lignes d'investissement ont été créées :

- 2111/020 : acquisition de terrains pour 36.000 € (terrains Curtat-Cadet et Caffier, plus frais)
- 21578/414 : acquisition d'un chapiteau pour 6.200 €
- 21578/822 : travaux d'assainissement d'eaux pluviales pour 50.000 €
- 2312/414 : rénovation de 2 cours de tennis pour 54.000 €

Proposition :

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter la décision modificative n° 1 portant sur l'affectation du résultat, les crédits reportés ainsi que les affectations et désaffectations sur divers articles.

Adoption :

Conseillers présents : 20
Conseillers votants : 26
Ayant voté pour : 26
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0
A l'unanimité, la proposition est adoptée.

5- Subventions 2009

Exposé :

Monsieur le Maire présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2009.

Proposition :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter les montants de subventions présentés ci-après. Les Présidents et conseillers concernés sont invités à ne pas prendre part au vote qui concerne leur association.

N°	Associations	Proposition 2009		TOTAL
		Fonctionnement	Exceptionnelle	
1	Festival d'Hardelot	15350		15350
2	Wheeling Club Voilé Grand prix international 4&5 avril 2009	1750	3600 1400	6750
3	Ecole d'échecs	250		250
4	Soukabé Mali	4800		4800
5	Centre Culturel d'Hardelot	745		745
6	Anciens combattants	490		490
7	Eclair Educateur	34000	4800	38800
8	Pétanque	90		90
9	Espérance	146000		146000
10	Les arts au pluriel	2500		2500
11	Club de Gym	6600		6600
12	Les amis du cinéma Dolby Salle 1	40000	15000	40000 15000
13	Cyclo Club	2200		2200
14	Les majorettes "Les Dauphines"	1900		1900
15	Colombophile	1135		1135
16	Club des Drakkars	18000		18000
17	Kayak de mer	16300		16300
18	Club de couture Achat d'une surjeteuse	190	260	450
19	Club Nautique d'Hardelot Achat de bateaux	31791	10364	42155
20	Union des commerçants	3000		3000
21	Office de tourisme Festimômes	421000	60000	481000
22	Opale Bunker History	2500		2500
23	Association des golfs Dotation compétition golfs 14,07,09	4000 4000		8000
24	Club de karaté	300		300
25	Concours Hippiques Problème de trésorerie	60000	10000	60000 10000
26	Basket	11000		11000
N°	Ecole Sainte Marie	Proposition 2009		TOTAL
		Fonctionnement	Exceptionnelle	
27	Notre Dame de Lorette	213		213
28	Arbre de Noël (12 Euros par enfant)	12 €/enfant		12 €/enfant
29	BCD	482		482
30	Poneys	290		290
31	Piscine / patinoire/poneys	250		250
32	Goûter (50% du coût)	490		490
33	1/3 voyage annuel	1/3 voyage		1/3 voyage
34	Classe de neige (voyage en 2011)	0		0
35	Femme de service	10000		10000
36	Chauffage	10000		10000

37	Anglais et surveillance	4500		4500
N°	Ecole Françoise Dolto	Proposition 2009		TOTAL
		Fonctionnement	Exceptionnelle	
38	BCD	485		485
39	Timbres	47		47
40	Arbre de Noël (12 Euros par enfant)	12€ / enfant		12 €/enfant
N°	Ecole Louis Blériot	Proposition 2009		TOTAL
		Fonctionnement	Exceptionnelle	
41	BCD	485		485
42	Arbre de Noël (12 Euros par enfant)	12€ / enfant		12 €/enfant
43	Timbres	47		47
44	1/3 voyage annuel	1/3 voyage		1/3 voyage
45	Poneys	326		326
46	Classe découverte	713		713
47	Classe de neige - provision (voyage en 2010)	12390		12390
48	Classe de neige - solde (voyage en 2010)	28910		28910
49	USEP	110		110
50	Participation Nausicaa (Journée de l'océan)	1469		1469
N°	DIVERS	Proposée		TOTAL
		Fonctionnement	Exceptionnelle	
51	Festival de la Côte d'Opale	3815		3 815
52	PEP 62	50		50
53	Société Astronomique du Boulonnais	35		35
54	Association des sclérosés	50		50
55	Restos du cœur	300		300
56	AFSA Snekkar Artic	165		165
57	Association des paralysés de France	50		50
58	Institut de recherches sur le cancer Lille	70		70
59	Prévention routière	50		50
60	Association des insuffisants rénaux	50		50
61	Croix rouge	50		50
62	Association des pensionnés de la marine	50		50
63	Yoga	50		50
64	Jazz club	1 555		1555
65	Boucles d'Hardelot	6 000		6000

Adoption :

Pour les associations suivantes, les conseillers mentionnés ci-dessous ne prennent pas part au vote :

- Club des Drakkars : Monsieur André DEFFRENNE
- Office de Tourisme : Monsieur Laurent D'AUBREBY et Madame Lucette MERLOT
- Boucles d'Hardelot : Monsieur Jean-Pierre PONT et Monsieur Serge DUHAMEL

Les subventions accordées aux associations mentionnées ci-dessus sont adoptées comme suit :
Club des Drakkars

Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité la proposition est adoptée.

Office de Tourisme

Conseillers votants : 24
 Ayant voté pour : 24
 Ayant voté contre : 0
 S'étant abstenu : 0
 A l'unanimité la proposition est adoptée.

Les Boucles d'Hardelot

Conseillers votants : 24
 Ayant voté pour : 24
 Ayant voté contre : 0
 S'étant abstenu : 0
 A l'unanimité la proposition est adoptée.

Pour les autres associations, les subventions sont adoptées comme suit :

Conseillers présents : 20
 Conseillers votants : 26
 Ayant voté pour : 26
 Ayant voté contre : 0
 S'étant abstenu : 0
 A l'unanimité la proposition est adoptée.

6- Festival de la Côte d'Opale

Exposé :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'association du Festival de la Côte d'Opale a sollicité une subvention de 3.815 € pour l'organisation d'un concert le 15 juillet 2009.
 Cette association demande également la prise en charge par la commune de la location de la salle de l'Hôtel du Parc.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser la prise en charge par la commune des frais de location de la salle de l'Hôtel du Parc.

Adoption :

Conseillers présents : 20
 Conseillers votants : 26
 Ayant voté pour : 26
 Ayant voté contre : 0
 S'étant abstenu : 0
 A l'unanimité, la proposition est adoptée.

7- M.A.P.A.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des marchés publics passés en application de l'article 28 du C.M.P. depuis le début de l'année :

Date	Objet	Titulaire du Marché	Montant HT	Montant TTC
19/01/2009	Prestation de service de balayage	S.I.T.A. Nord h. 1000 h.	33.280,00 € 52.000,00 €	35.110,40 € 54.860,00 €
26/01/2009	Vidéosurveillance	A.D.M.	19.075,00 €	22.813,70 €
06/02/2009	Effacement des réseaux - rue des Ecoles	C.D.L.	101.800,00 €	121.752,80 €
06/02/2009	Programmation culturelle	Rollmops Théâtre	13.640,00 €	14.390,00 €
06/02/2009	Spectacle Patrick Fiori	Stars Production	43.374,40 €	45.760,00 €
16/02/2009	Prestation fourniture de carburant	Total Raffinage mini maxi	43.756,00 € 81.469,00 €	52.332,17 € 97.436,92 €
11/03/2009	Téléphonie	NEXTIRA ONE	17.209,24 €	20.582,25 €
20/05/2009	Prestation d'entretien courant du terrain de football	Société Nouvelle Brosset	4.633,20 €	5.541,31 €
20/05/2009	Acquisition d'une débrousailluse	S.A.R.L. SPECQ	1.755,65 €	2.100,00 €

03/06/2009	Surveillance de la qualité des eaux de baignade	VEOLIA	8.213,15 €	9.822,93 €
04/06/2009	Audit sur la sécurité des aires de jeux	SOLEUS	432,00 €	516,67 €
06/06/2009	Entretien des espaces verts	Terre-Forêt-Paysage	10.936,00 €	13.079,46 €
	Fourniture d'un micro-tracteur	SPECQ	26.000,00 €	31.096,00 €

8- Fonds de concours pour la station de refoulement du poste de secours

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 5 février 2009, a été acté le principe d'une participation financière de la commune aux travaux du S.I.A. relatifs à la mise en place d'une station de refoulement pour le poste de secours. Le montant de cette participation était estimé à 20.000 €. Par délibération du 26 mars 2009, le S.I.A. a approuvé cette participation et arrêté le montant définitif de l'aide sollicitée à la commune à 19.800 €.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'accorder au S.I.A. un fonds de concours d'un montant de 19.800 € pour l'opération susmentionnée.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

ANIMATIONS / FETES

1- Ducasse : révision du tarif des emplacements

Exposé :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une revalorisation du tarif pour l'emplacement des forains est souhaitable.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée de fixer le nouveau tarif à 0,80 € le m².

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

2- Illuminations 2009-2011

Exposé :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le montant prévisionnel du marché implique une procédure formalisée. L'autorisation du Conseil est requise pour lancer l'appel d'offre.

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offre et à signer le marché à l'issue de celle-ci.

Adoption :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 26

Ayant voté pour : 26

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

INFOS DU MAIRE

- **Jugement du tribunal administratif de Lille en date du 31 mars 2009 (J.B. DELATTRE c/Commune concernant le permis de construire de la gendarmerie saisonnière) ;**
- **Création d'un groupe de travail « camping-cars »**
- **Hardelot, résidence d'un héros - 100ème anniversaire de la traversée de la Manche par Louis Blériot**
- **Compte-rendu du Conseil d'Ecole Blériot du 8 juin 2009**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

La secrétaire de séance
Mme Paulette JUILIEN - PEUVION

Vu pour être affiché le 24 juin 2009 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire
M. Jean-Pierre PONT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la publication :
** d'un recours gracieux auprès du Maire de Neufchâtel-Hardelot.*
** d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille*

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2009